

Pornic : la mobilisation de compétences en interne et en externe pour la qualité architecturale et paysagère



Planification : PSMV et PLU patrimonial

Ville : Pornic

Le Site Patrimonial Remarquable de Pornic a été validé en CNPA en novembre 2022. Depuis, la commune de Pornic a fait appel à un cabinet d'étude extérieur (architecte du patrimoine, paysagiste concepteur) afin d'élaborer le règlement du PVAP. En parallèle, le service patrimoine de la ville réalise un diagnostic complémentaire : inventaire du patrimoine bâti et paysager, fiches patrimoines sur les parcs/jardins historiques, arbres isolés etc. ainsi qu'une analyse typologique sur l'histoire des jardins à Pornic. Des conférences sur ces thématiques sont également mise en place pour communiquer auprès des habitants.

La ville de Pornic a validé le périmètre de son Site Patrimonial Remarquable en septembre 2022, et engage depuis, l'élaboration de son Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Le service patrimoine de la ville, constitué d'une architecte du patrimoine, d'un paysagiste concepteur et d'une animatrice du patrimoine, réalise un diagnostic complémentaire au sein du périmètre du SPR. Un inventaire du patrimoine paysager (boisements, bosquets, arbres isolés, mares mais aussi Parcs et Jardins historiques) est réalisé. Il est accompagné de fiches d'inventaire, à destination du service instructeur et de la DRAC, pour permettre une future instruction des dossiers. La ville est constituée de deux grandes entités paysagères : la ville ancienne (bourg castral), un espace dense, avec une grande diversité de typologies de jardins (jardins en pente, jardins vivriers, jardins clos, grands domaines etc...) et la ville balnéaire, qui s'est développée à partir du milieu du XIXe siècle, le long du littoral, avec une grande richesse paysagère, de vastes parcs et jardins balnéaires.

Une analyse de l'histoire de ces jardins, avec un travail sur les grandes typologies, les évolutions, les trames végétales, la typicité des essences ... La qualité de ces espaces, leur histoire sont autant d'éléments de connaissances essentiels, qui participent à la grande qualité urbaine, architecturale et paysagère de la commune. Ces éléments seront amendés au rapport de présentation du PVAP.

Maîtrise d'œuvre : Le travail sur le règlement est réalisé par un cabinet d'étude extérieur Anne Boissay, architecte du patrimoine et Giovanna Marinoni, paysagiste DPLG.

Coordonnées

Pornic

